
Séance du jeudi 25 janvier 2024

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Secrétaire de séance: Edith ESCOURROU

Date de la convocation: 19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ

Excusés:

Absents:

Objet: Demande de subvention pour la restauration du Monument aux Morts - DE_2024_918

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux leur souhait de restaurer le Monument aux Morts dont l'état est considérablement détérioré.

Par courrier électronique en date du 18 janvier 2024, le président de l'association des maires ruraux de l'Aude (AMRF 11) relaie un message d'information de la part de l'association du Souvenir Français de l'Aude, précisant que :

" L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a modifié sa politique de subvention concernant les communes de moins de 2000 habitants. Elle accorde aujourd'hui 50% de la facture hors taxes des travaux à concurrence de 5000€ pour la période de 2024 à 2026. Sachant que le Souvenir Français accorde 20%, c'est 70% de subventions que les communes peuvent obtenir pour les travaux de rénovation sur leur Monument aux Morts. De plus, le Souvenir Français exonère les travaux de la TVA. "

Le coût des travaux s'élève à 5 160 € HT. Il comprend une prestation d'aérogommage (nettoyage par sablage) de 3 550 € , incluant le monument mais aussi les marches et le muret, et une prestation de restauration de la pierre et de retaille des sculptures de 1 610 € HT.

Ayant ouï l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération pour un montant de 5 160 € HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette opération
- **DIT** que les crédits seront ouverts à l'exercice 2024 au budget de la commune
- **SOLLICITE** de l'ONACVG une subvention d'un montant de 2 580 €
- **SOLLICITE** du Souvenir Français une subvention de 1 032 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les meilleurs financements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<i>Organismes</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>
ONACVG	50%	2 580 €
Association Souvenir Français	20%	1 032 €
Autofinancement	30%	1 548 €
MONTANT HT DU PROJET		5 160 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise aux organismes.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré

Madame le Maire

Béatrice BORT

